

Conseil municipal du 24 février 2016

Convocation du 16/02/2016

Présents : BONADA Henri, PATIN Michel, MUTEL Blandine, CHETOT Joyce, VENET Anne-Marie, GRANIER Josette et ROBERT René

Absents excusés : MUZEL Loïc (pouvoir à GRANIER Josette), MACHERET Roland (pouvoir à VENET Anne-Marie)

Secrétaire de séance : VENET Anne-Marie

Lecture et approbation à l'unanimité des membres présents du compte rendu de la séance du 16 décembre 2015.
Michel PATIN souhaite l'affichage des Tarifs communaux ainsi que leur mise sur le site internet de la commune.

RENOUVELLEMENT ADHESION A LA PLATEFORME DES MARCHES PUBLICS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a adhéré à l'offre d'accompagnement, proposée par le Département de la Loire, concernant la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics. La convention de partenariat étant arrivée à échéance, Mr le Maire propose au Conseil de la renouveler, la commune n'ayant aucune charge financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

-accepte l'adhésion,

-autorise Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires au renouvellement de l'adhésion.

INVESTISSEMENT ISOLATION DES BATIMENTS

Mr le maire rappelle au Conseil Municipal :

- qu'afin de profiter des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) qui nous permettent de subventionner jusqu' 80% des dépenses d'isolation des bâtiments communaux, il demande au Conseil son accord pour procéder aux travaux d'isolation des 3 locations communales route de la Digue et de la salle des Associations pour un montant, subventions déduites, de 637,22 €

Accord unanime des membres du Conseil présents ou représentés

INVESTISSEMENT CLOCHES DE L'EGLISE

Mr le maire rappelle au Conseil Municipal :

- qu'afin de procéder à l'installation d'une commande automatisée des cloches de l'église, il demande au Conseil son accord pour effectuer cette installation pour un coût de 904,76 € TTC par l'entreprise PLAIRE.

Accord unanime des membres du Conseil présents ou représentés

INVESTISSEMENT PRISES ET CABLES SALLE D'ANIMATION

Afin de simplifier le fonctionnement de la régie vidéo/son de la salle d'animation, Mr le Maire demande au Conseil d'autoriser l'achat d'un répartiteur HDMI avec son câblage associé, pour un montant de 113,32 € TTC. Un mode d'emploi simplifié sera écrit pour les utilisateurs et afficher sur la porte du coffret correspondant.

Accord unanime des membres du Conseil présents ou représentés.

OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES

Mr le Maire rappelle les règles de mandatement pour les dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Il propose que les crédits suivants soient votés avant le vote du budget :

- Isolation des bâtiments à LANGUEDOC ISOLATION pour 638 € (article 2138)
- Commande automatisée cloches de l'Eglise à HORLOGES PLAIRE pour 905 € (article 2135)
- Prises et câbles Salle Animation à EUROPSONIC pour 114 € (article 2188)
- Plantations arbustes à ANDRE EVE pour 636 € (article 2121)

Accord unanime des membres du Conseil présents ou représentés.

TARIF DES AMENDES

Mr le Maire propose au Conseil de relever le tarif des amendes, notamment pour les dépôts sauvages quelque soit leur nature, de 75 € à 150 €.

Accord unanime des membres du Conseil présents ou représentés.

SUBVENTION SOU DES ECOLES

Afin de boucler le budget de financement des leurs activités scolaires (achat de matériel, visites, sorties scolaires...) le Sou des Ecoles du RPI demande aux 3 communes une subvention d'équilibre de 600 €, répartie équitablement t entre elles.

Accord unanime des membres du Conseil présents ou représentés.

INVENTAIRE DES BIENS COMMUNAUX

Il a été confié à Michel PATIN de répertorier aussi juste que possible l'inventaire des biens présents dans les locaux, appartenant à la commune, au SOU des Ecoles, voire à d'autres associations parmi l'ensemble des matériels d'éducation et d'activité sportives tant pour adultes qu'enfants scolarisés à Pinay.

VENTE TENEMENT COMMUNAL ROUTE DE LA DIGUE

Mr le Maire demande au Conseil Municipal l'accord pour la vente des parcelles 1718, 1230, 1231, 1232 représentant le tenement communal des 3 logements route de la Digue à Mr DERPET Raymond pour un montant de 110 000 € net vendeur.

L'annulation des baux de location interviendra en même temps que la vente. Pour les parties « jardin » restant la propriété de la commune, des conventions précaires seront proposées, la commune se réservant le droit de « reprise » sous avis de 6 mois.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- donne leur accord à Mr le Maire pour procéder à cette vente dans les meilleurs délais
- l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Mr le Maire rappelle que ce débat n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants. Toutefois, afin de pouvoir orienter sa politique de gestion et d'investissements pour les années à venir il a été demandé à Michel Patin, adjoint chargé des finances « de faire une présentation brève et synthétique, retraçant les informations essentielles et qui sera jointe au budget primitif et au compte administratif » conformément à l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 s'appliquant à toutes les collectivités.

Le budget Principal de fonctionnement : l'excédent 2015 sera de 2779,35€. Des opérations se rattachant à 2015, tant en recettes qu'en dépenses seront payées en 2016, sans incidence majeure sur l'excédent. Le 1° chiffre d'affaires sur 1 an, de la salle a été de 4434€ (prévision 2500€). L'augmentation de fiscalité locale représente + 23000€ couvrant l'annuité Salle+ Maison Débit. Excédent cumulé sera, pour 2016 de 18464,35€.

Le budget Principal d'investissement : L'excédent 2015 et qui sera celui au 1/1/2016 sera de 6102€ dû principalement à l'aide FISAC, non prévue, liée à une clôture de dossier oubliée par la mandature précédente. Non pris en compte la subvention de solidarité 2015 du CD 42 soit 3000€.

Que dégage un budget principal de fonctionnement en tenant compte des engagements (annuités à payer) :

Des dépenses courantes de 215000€ pour des recettes courantes de 210000€ : un déficit Chronique de - 5000€ ...
Notre CHARGE d'ANNUITES a été de 35562€ et pour 2016, sauf les décisions prises à la suite de la vente de l'immeuble de la Rte de la Digue. *Il faut attendre 2017 et surtout 2018 pour que cette charge soit significative à 25000€ environ.*

Obligations de gestion afin de disposer d'une capacité d'autofinancement et de développement pour les années à venir :

VENDRE Urgemment l'immeuble de la route de la Digue (en cours).

VENDRE le 12° lot du lotissement 4 Vents : y mettre tous les moyens de publicité et de relation.

Se mobiliser pour une location plus pérenne de notre salle d'Animation l'Orée Fleurie.

Veiller à conserver l'Excédent actuel afin de palier aux imprévus tant en dépenses qu'en recettes.

Malgré tout, nous aurons à honorer des investissements Futurs

Plan d'accessibilité des 2 bâtiments inscrits à notre Ada'p

Reprise des tombes funéraires, à échéance afin d'avoir des places à concéder.

Adressage des habitations et rues dans le cadre du déploiement de la THD.

L'aménagement de la Place du Village, qui se dégrade, dans un cadre d'embellissement, de développement d'accueil de la clientèle de l'Auberge, de notre salle.

Pour une situation saine de notre capacité d'autofinancement, il nous faudrait disposer d'au moins 30000€ d'excédent (2 mois de charges réelles) . Nous en avons 24000€.

Une gestion analytique par « Atelier » sera mise en place à compter de 2016. A quoi est utilisé chaque Euro de contribution « Pinayon » doit être connu.

De nouvelles règles d'aides, plus restrictives seront à prendre en compte : voirie et CD 42 , raréfaction des soutiens financiers etc etc ...

Le budget EAU /Assainissement de fonctionnement : Pour 2015, le déficit est de 11681,86€ , en particulier du fait de la nouvelle DSP , de la charge de personnel transférée , mais justifiée du budget général. L'excédent disponible pour 2016 sera de 30247,45€

Le budget EAU /Assainissement d'investissement :

Pour 2015 , le déficit est de 3504,76€ dû à des compléments de travaux d'approche de la station , non finis lors de la création. Structurellement ce budget est Excédentaire de 1500€ (Amortissements - capital remboursé). L'excédent disponible pour 2016 sera de 2560,34€.

Conclusions et Avenir :

- Dissocier la fonction EAU et Assainissement, dans la perspective de l'adhésion au SIE Bombarde pour la fonction « Eau ». Veiller à conserver l'excédent global soit 32807€.

- Une nouvelle facturation « au Forfait » a été décidée pour la fonction Assainissement pour 2016 devrait générer plus de justesse entre les habitants pour les rejets d'Eaux usées.

Ce budget est impacté par l'annuité de la création de la STEP, espérant aucun dysfonctionnement grave de celle-ci car ce sera grave financièrement pour nos 2 communes et nos contribuables.

Les Budget « Lotissement 4 Vents » : ont été clôturés en cours 2015. Les opérations s'y rattachant ont été transcrites dans le budget général. Cela a permis de faciliter le financement de la salle : excédent + avance de trésorerie réintégrée. La vente du 12° lot sera une opération NETTE à inscrire au budget principal de fonctionnement dès que possible.

Le budget du CCAS : n'étant que budget « annexe » du budget général et comme la loi Notre le permettait, nous avons clos celui-ci définitivement. Cependant toutes les actions d'ordre « Social » habituellement dévolues seront poursuivies.

PROJET ENISE D'AMENAGEMENT DE LA PLACE

Mr le Maire indique qu'un contrat avait été passé avec l'Ecole Nationale d'Ingénieur de St Etienne, afin que des étudiants en fin de cursus scolaire, nous soumettent un projet d'aménagement de la place du village.

Mr le Maire indique que ce projet a le mérite d'exister, qu'il sera présenté à la population qui pourra y apporter ses remarques, mais qui ne sera mis en œuvre que lorsque les finances le permettront.

Chaque conseiller est amené à faire ses observations tout en soulignant la qualité du travail de ses élèves ingénieurs.

RAPPROCHEMENT PINAY/SAINT-JODARD

Mr le Maire indique que les communes de Pinay et Saint Jodard ont déjà en commun :

-L'école dans le cadre du RPI Pinay/St Jodard/St Georges de Baroille,

-La station d'épuration,

-La conduite d'eau potable

-La gestion des temps d'activités périscolaires,

Il est apparu intéressant, pour ne pas dire évident, d'examiner jusqu'où cette collaboration pourrait aller, sachant que des passerelles existent déjà concernant le matériel et le personnel technique des 2 communes.

Mr le Maire a transmis à chaque conseiller :

-un tableau présentant les effectifs et matériel de chaque commune,

-un tableau indiquant les taux de chaque taxe communale de Pinay et St Jodard

Après en avoir largement discuté, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire et les 2 adjoints de solliciter le Maire et les adjoints de St Jodard, si leur Conseil en délibère positivement, afin de se rencontrer, pour étudier les modalités d'un rapprochement plus poussé.

REMPLACEMENT D'UN DELEGUE A L'OFFICE DU TOURISME

Le Conseil Municipal approuve le remplacement de Blandine MUTEL par René ROBERT pour représenter la commune au sein de l'Office du Tourisme, Syndicat d'Initiative des Montagnes du Matin. La convocation à l'AG lui a été remise ce jour.

Accord unanime des membres du Conseil présents ou représentés.

QUESTIONS DIVERSES

-RN82 : coupure totale de la circulation les nuits des 29 et 30 mars ainsi que les 7 et 8 juin 2016 de 20h à 6h. Les déviations mise en place seront :

-sens Nord/Sud : RN82>Neulise>St Jodard>Pinay>Balbigny

-sens Sud/Nord :Balbigny>Pinay>Neulise>RN82

La vitesse au niveau de la Revoute est, d'ores et déjà, limitée à 50Km/h ; un radar chantier est mis en place.

Une information, en temps et heure, sera donnée à la population.

-Bilan des travaux de Voirie 2015 pris en compte par notre droit de tirage CCBY :

24 757,90€ HT représentant la création de 3048 ml de fossés, la pose de 6 reverdo , 105 ml de canalisations de traversée de chemins , de 137 ml de drains ainsi que + de 100 T de remblai routier. Ces travaux ont concernés 10 partie ou totalités de voies communales.

- Nos nouveaux correspondants de presse :

Dès maintenant, vous pouvez confier vos informations aux personnes suivantes :

Pour le Progrès : Mme MUTEL Blandine le Bourg tél : 06-62-70-93-55, mail : b.mutel@gmail.com

Pour le Pays roannais et Paysans de la Loire : Mme GURBALA Muriel le Bourg tél : 09-54-29-49-15 mail : yves.muriel@free.fr

- Fleurissement :

Les 20 plants arrachés car trop enchevêtrés seront replantés en d'autres points de la commune.

-Le prochain conseil municipal est prévu le 6 avril 2016.